S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS, PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN

8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS

Tel: 02.37.47.28.85 Fax: 02.37.47.24.66. Email: mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU REGROUPEMENT PEDAGOGIOUE

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni <u>le jeudi 18 novembre 2010 à 20 heures 00</u>, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Absents/excusés: Mme Valérie ARNOULT, suppléante: Melle Christelle CREPIN

Secrétaire de séance : M. David DEL PESO

Le Président,

Communique les effectifs de la dernière rentrée : 154 élèves répartis comme suit :

o Dancy: 15

Le Gault St Denis: 83Pré St Evroult: 22Moriers: 16

o Pré St Martin: 18

Ouverture d'une 7^{ème} classe pour une 3^{ème} maternelle.

Les perspectives de la rentrée semble conforter le maintien de cette ouverture et nécessite d'envisager les travaux de construction d'un bâtiment modulaire (avec option sanitaires).

Le Comité Syndical,

Compte-tenu des délais de demande de subvention, décide de lancer une consultation auprès des constructeurs. Un architecte sera consulté pour l'établissement du permis de construire et les démarches administratives.

L'implantation est retenue à l'unanimité entre le préau et la salle de réunion.

Le Comité Syndical charge le Président d'engager l'ensemble des démarches.

- > Sollicite le fonds de péréquation sur l'ensemble des investissements mandatés en 2010.
- Décide de solder le gardiennage du car IVECO par Madame SAULAY, soit 8/12^{ème} de l'année : 230.00 € (somme inscrite au budget).
- ➤ Opte pour le renouvellement de la convention avec info locale pour la publicité des marchés publics. Option 2 retenue, pour un coût de 100.00 € (marchés supérieurs à 90 000.00 €).
- Fixe le quota horaire pour les sorties scolaires du car de Yves LACROIX, à 77h00.
- > S'efforcera de mettre en place un système d'alertes intempéries par SMS.
- ➤ Suite à la modification des taux d'emprunt (taux variable), décide de réaliser une décision modificative pour la somme de 15.00 €, afin de pouvoir mandater le solde des annuités d'emprunts en investissement.

Le Président, François WISSOCQ.